# La région Bourgogne ne subventionnera plus le patrimoine religieux non classé

10/07/2017 à 15h25

**Pour la première fois, le patrimoine religieux non classé est exclu des subventions du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Au grand dam de maires de petites communes, dont les églises ont besoin d'être restaurées.**

Une difficulté de plus pour le budget des petites communes bourguignonnes ? Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, réuni à Dijon en assemblée plénière les jeudi 29 et vendredi 30 juin, a redéfini les orientations politiques de la région, et notamment le budget accordé à chaque projet. Il était notamment question des subventions aux arts du spectacle (musique, art contemporain, spectacle vivant) et au patrimoine. Or, pour la première fois, le patrimoine religieux non classé a été exclu des structures à subventionner.

(…) La Vie